

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :
Cadastre

Finances
Instruction
Police
Travaux 7
Intérieur 1
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie

3211.mb PROJET 19/1/76
d'arrêté présenté par le département
des travaux publics

Timbre du Conseil d'Etat

Adresse :

Sautier 1
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit.
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - NON
Presse ?
OUI - NON

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates.

du 11.2.76

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Lancy du 26 novembre 1975 ;

vu l'accord de la commune de Plan-les-Ouates ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 9 février 1975,

A R R Ê T É

Les anciens noms des artères suivantes sont officialisés par le présent arrêté :

- a) - Chemin des Fraisiers, à l'artère partant du chemin du Petit-Voiret et aboutissant à l'avenue du Curé-Baud. CV 10723
- b) - Chemin des Semailles, à l'artère partant de l'avenue des Communes-Réunies et aboutissant au chemin du Clos. CV 22250
- c) - Chemin des Palettes, à l'artère partant de l'avenue des Communes-Réunies et aboutissant à l'avenue du Curé-Baud (prolongement du tracé). CV 17183
- d) - Chemin du Grand-Voiret, à l'artère partant du chemin des Fraisiers (prolongement du tracé sur la commune de Lancy) et aboutissant au chemin du Pont-du-Centenaire (commune de Plan-les-Ouates).

CV 11878

./.

e) - Chemin de la Plamatte, à l'artère partant du chemin du Clos et aboutissant au chemin du Vélodrome.

f) - Chemin du Clos ; l'arrêté du 13 janvier 1939 relatif à la dénomination de ce chemin est modifié ; cette artère part du ruisseau "Le Voiret", sur la commune de Lancy et aboutit au chemin du ~~Sent~~ du Centenaire, sur la commune de Plan-les-Ouates. CV-6343
Vélodrome

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er ~~février~~/mars 1976.

Pour accord :



Le Conseiller Administratif délégué



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]